

# EXTRAIT DU

# REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents :

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires: M. CLAUDET - Melle MASLOUHI

MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BEKTAOUI - BELLEVILLE - BERTELOOT - M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY - MM. BOUHELIER - BRUYERE - CHAPUIS - Mme COLOMBET - MM. DANIERE - DELATTE - Mme DELEBARRE - MM.DESVIGNES - DETANG - DODET - DOUHAIT - DUPIRE - Mme DURNERIN - MM. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUCHERES - FOUILLOT - MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P GILLOT - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MARCHAND - MARTIN - MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU - OBRIOT - PARIS - PILLIEN - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

#### Membres absents:

M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mmes AVENA (pouvoir à M. MARTIN) - BERNARD (pouvoir à Mme BESSIS) - MM. BOURNY (pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT (Pouvoir à M. PERRIN) - BRIOT - CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) - CHEVIGNY (pouvoir à M. BELLEVILLE) - Mme DARCIAUX (Pouvoir à M. BACHELARD) - MM. DUBOIS (pouvoir à M. BRUYERE) - ETIEVANT (Pouvoir à M. REBSAMEN) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à Mme BIOT) - M. MAGLICA (pouvoir à M. DANIERE) - Mme MANSAT (pouvoir à Mme POPARD) - MM. NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) - NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) - PINON (pouvoir à M. GERVAIS)

<u>OBJET</u>: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC – Congrès Vitagora Santé et Nutrition mars 2006 – Demande de subvention

Du 2 au 4 mars 2006 aura lieu au Palais des Congrès de Dijon le *1er Congrès International Santé et Nutrition*. Cet événement dijonnais à portée internationale s'inscrit dans la démarche du Pôle de Compétitivité VITAGORA. Ce sera la première action initiée par l'une des 7 filières du pôle, la filière Santé & Nutrition qui depuis septembre 2005 est réunie au sein d'une association.

Une association Santé & Nutrition dont le bureau est ainsi composé:

- Président: Michel Du Peloux (Merck Médication Familiale)
- Vice-Président: Plilippe Genne (Oncodesign)
- Trésorier: Pierre Athias (Maître de Conférence)
- Secrétaire Général: Michel Fasne (Urgo)

Le concept du congrès est de rassembler des intervenants et des participants autour du thème de la recherche en nutrition et supplémentation nutritrionnelle. Ces journées seront entièrement consacrées à

des débats, colloques, séances plénières, conférences, avec des intervenants d'un niveau d'expertise internationale.

Le public visé comprend des cancérologues, des cardiologues, des infectiologues, des nutritionistes, des chercheurs publics et privés, des cliniciens, des industriels du complément alimentaire, des technico réglementaires, des fournisseurs d'ingrédients. L'objectif est d'accueillir 500 à 1000 participants.

Les objectifs du congrès sont les suivants:

- créer un rendez-vous scientifique international annuel à Dijon pour dresser l'état de l'art sur la recherche nutritionnelle appliquée par les meilleurs experts internationaux;
- faire connaître la plateforme de R&D privé-public de la filière Santé Nutrition de VITAGORA;
- attirer les meilleurs chercheurs en Santé & Nutrition qui viendront se connecter progressivement sur l'agglomération dijonnaise avec des emplois de recherche et de post-doc à la clé Le budget prévisionnel global de cette opération est de 401 160 € TTC.

Au titre de la contribution des Collectivités, le Grand Dijon est sollicité pour une participation de 43 600 € TTC aux cotés du Conseil Régional de Bourgogne et du Conseil Général de la Côte d'Or.

| Contribution des Collectivités             | 130 800,00 |
|--|------------|
| Subvention Grand Dijon                     | 43 600,00  |
| Subvention Conseil Général                 | 43 600,00  |
| Subvention Conseil Régional                | 43 600,00  |
| Contribution privée                        | 270 360,00 |
| Merck, Urgo, autres entreprises            | 80 360,00  |
| Contributions autres participants externes | 190 000,00 |
| Total                                      | 401 160,00 |

Vu l'avis du Bureau,

### LE CONSEIL

# Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- D'attribuer à l'Association Vitagora Santé et Nutrition une subvention de 43 600 € pour le Congrès Nutrition et Santé qui se déroulera à Dijon du 2 au 4 mars 2006 ;
- D'autoriser le Président à signer la convention fixant les modalités de versement de cette participation ;

- De dire que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

le vice-Président,

2 8 DEC. 2005



Publié le **2 3 DEC. 2005** Déposé en Préfecture le



# PROJET

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
ASSOCIATION VITAGORA SANTE ET
DÉPOSE : NUTRITION

2 8 DEC. 20030, avenue du Drapeau

L'AGGLOMERATION DIJONNAISE 40, avenue du Drapeau

21000 DIJON



**21000 DIJON** 

# CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE CONGRES VITAGORA SANTE ET NUTRITION du 2 au 4 mars 2006

#### **ENTRE D'UNE PART:**

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise, dont le siège est situé 40, avenue du Drapeau 21000 Dijon, et ci-après désignée la Communauté, représentée par son Président, Monsieur François Rebsamen,

### ET D'AUTRE PART:

L'Association Vitagora Santé et Nutrition, dont le siège est situé, 40, avenue du Drapeau, 21000 Dijon, représentée par son Président, Monsieur Michel du Peloux.

### 1 - PREALABLEMENT A LA CONVENTION IL EST RAPPELE:

Conformément à la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000 la présente convention définit les conditions de versement de la subvention à l'Association Vitagora Santé et nutrition.

# II – IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### Article 1 – Objet de la convention

La présente convention précise le concours financier apporté à l'Association Vitagora Santé et Nutrition ansi que les prestations attendues pour ce congrès.

Cette manifestation portera sur le thème de la recherche en nutrition et supplémentation nutritionnelle sera consacrée à des débats et colloques avec des intervenants d'un niveau d'expertise internationale. Le public sera constitué de cancérologues, cardiologues infectiologues nutritionistes chercheurs publics et privés et industriels du complément alimentaire.

Un objectif de 500 à 1000 participants est visé.

Le congrès aura des retombées immédiates pour le Grand Dijon en terme d'emploi, trois emplois créés, d'activité économique, et de stimulaton des entreprises de santé et nutrition de la région, puis des retombées durables car il deviendra le rendez-vous annuel des meilleurs experts internationaux.

#### Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature. Toute nouvelle participation financière de la Communauté devra faire l'objet d'une nouvelle convention.

## Article 3 - Montant de la subvention et conditions de paiement

Au titre de sa première année de lancement, la Communauté est sollicitée à hauteur de 43 600 € TTC sur un budget total de 401 160 € Le plan de financement est le suivant :

| Contribution Collectivités                        | 130 800,00 |  |
|---|------------|--|
| Subvention Grand Dijon                            | 43 600,00  |  |
| Subvention Conseil Général                        | 43 600,00  |  |
| Subvention Conseil Régional                       | 43 600,00  |  |
| Contribution privée                               | 270 360,00 |  |
| Merck, Urgo, autres entreprises                   | 80 360,00  |  |
| Contributions autres participants externes privés | 190 000,00 |  |
| Total   | 401 160,00 |  |

## Article 4 – Modalités de paiement

Par la présente convention, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise s'engage à verser une subvention de 43 600 € TTC.

Cette somme sera versée en deux fois :

- Acompte de 21 800 € après signature de la présente convention ;
- Solde de 21 800 € au vu d'un bilan final présenté par l'Assocation Vitagora Santé et Nutrition faisant apparaître le montant des dépenses réalisées ainsi que les recettes provenant des divers partenaires du projet.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Dijon, le

Le Président de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise

Le Président de l'Association Vitagora Santé et Nutrition

François Rebsamen

Michel du Peloux